



Carreleur

Construction - Travaux

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Depuis toujours vous êtes attentifs aux motifs sur lesquels vous marchez ? Ces motifs tantôt fleuris des maisons de nos grands-mères, tantôt unis, alternant le blanc et le noir ? Vous évitez même de marcher sur les noirs, par superstition ? Alors pourquoi ne pas découvrir les dessous de ces carreaux de céramiques en devenant vous-même carreleur ?

Le Carreleur et la Carreleuse posent du carrelage, de la pierre naturelle, du marbre ou encore des mosaïques au sol ou au mur. **Ils s'occupent du recouvrement et de la réparation de sols et de murs grâce à des carreaux en céramiques, en béton ou autre.** Les carreleurs interviennent une fois que le gros-œuvre est terminé, pour recouvrir et embellir les sols et les murs. Ils peuvent parfois réaliser des chappes pour réaliser la pose du carrelage.

Au cours de cette formation de chef d'entreprise, vous développerez toutes les compétences et apprendrez toutes les techniques nécessaires au métier de Carreleur :

Préparation d'un chantier : vous préparez votre chantier en prenant toutes les mesures de sécurité. Vous vous assurez que vos outils sont en ordre et que vous avez le matériel et les matériaux nécessaires à la réalisation du chantier. Vous préparez et nettoyez les surfaces sur lesquelles vous allez poser le carrelage.

Réalisation des supports de pose : vous apprenez à réaliser et poser une chappe en incluant les éléments d'isolation et d'armature, vous vous assurez que votre chappe soit bien à niveau et bien lisse. Vous cimentez au besoin et placez des panneaux à carreler ou des cloisons sèches pour carreler des murs.

Exécution de la pose du carrelage : vous analysez le sol et les supports avant la pose et vérifiez que tout est bien en ordre. Vous tracez et placez les alignements, vous coupez et découpez les carreaux en fonction de l'implantation, vous posez ou collez les carreaux, vous vérifiez votre travail, rejointoyez et nettoyez le chantier. Vous apprenez à poser du carrelage sur des sols, des murs mais aussi des escaliers. Vous posez des carrelages en céramique, en pierre naturelle, en marbre et bien d'autres matériaux encore. Vous réalisez des mosaïques.

Opérations de finitions : vous éliminez les éléments d'isolation en surplus, vous posez les plinthes et les joints, vous nettoyez l'ensemble du travail, vous remettez en ordre le chantier et retirez les protections.

Réalisation de métrés et de devis : vous apprenez à calculer et réaliser un métré pour un chantier. Sur base de ce métré et selon les envies du client, vous effectuez un devis après l'avoir conseillé.

Gestion de l'entreprise : vous apprenez à maîtriser tous les aspects d'une entreprise, qu'il s'agisse du volet social, administratif ou encore financier et commercial.

Alors si vous êtes motivé et motivée à poser les sols et mosaïques des maisons de demain, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous inscrire ! Vous pourrez même y admirer un superbe carrelage !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les 3 années de formation ; non-rémunérées. Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Ce métier est un « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=875>) en fin de formation,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=876>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Créer / Reprendre une entreprise

Carreleur indépendant / Carreleuse indépendante

Employé / Employée dans une société de construction

Par exemple : Carreleur pour la société Thomas & Piron (<https://www.ifapme.be/actualites/forme-toi-avec-lifapme-et-decroche-un-cdi-chez-thomas-piron>) qui engage fréquemment.

Débouché(s) future(s) formation(s)

Entrepreneur général (<https://www.ifapme.be/formations/chef-dentreprise/entrepreneur-general>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client Travail en équipe

Partenariat avec Thomas & Piron

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Aptitudes

Le Carreleur et la Carreleuse doivent posséder plusieurs qualités :

Contact humain : un contact facile et professionnel est nécessaire puisque le métier impose de nombreuses rencontres : propriétaire, locataire, sociétés de constructions, fournisseurs, acheteurs, familles,...

Flexibilité : même si une routine est vite établie, il se peut que vous deviez intervenir parfois en urgence sur chantier. Vous êtes attentif aux délais de réalisation. Vous vous déplacez sur différents chantiers.

Forme physique et position de travail : vous êtes amené à travailler au sol, le plus souvent à genoux pour réaliser la pose des carrelages. Vous transportez et soulevez des matériaux qui peuvent être lourds ou encombrants. Vous travaillez parfois en extérieur, parfois dans des bâtiments sans chauffage.

Rigueur et discipline : vous placez des éléments essentiels d'un bâtiment puisque vous travaillez sur les sols et les murs. Vous veillez donc à ce que votre travail respecte bien les normes de sécurité et soit irréprochable.

Polyvalence : en tant que chef ou cheffe d'entreprise, vous prenez en charge tous les aspects liés à l'entreprise, cela comprend le travail mais aussi l'administratif.

Programme

1ère année : des dispenses sont possibles

- K08/4 Analyse, préparation et communication (20h)
- K08/4 Carreaux (12h)
- K08/4 Carreaux au sol sur chape fraîche (24h)
- K08/4 Carreaux collés sur sol (24h)
- K08/4 Chape fraîche (8h)
- K08/4 Cimentage sur parois verticales (16h)
- K08/4 Carrelage d'un escalier (24h)
- K08/4 Jointoiement (16h)
- K08/4 Organisation du chantier (20h)
- K08/4 Préparation des supports (12h)
- K08/4 Carreaux collés sur parois verticales (24h)
- K08/4 Supports verticaux (16h)
- K08/4 Travaux en hauteur (4h)

2ème année :

- K08/5 Analyse des données techniques d'un projet de chantier (48h)
- K08/5 Réalisation du métré d'un chantier (16h)
- K08/5 Réalisation du devis d'un chantier (24h)
- K08/5 Modules techniques spécifiques "carreleur" (32h)

3ème année Chef d'entreprise :

- K08/6 Gestion de l'exécution technique d'un chantier (60h)
 - K08/6 Créer ou reprendre une entreprise générale (4h)
 - K08/6 Assurer le volet social (12h)
 - K08/6 Assurer le volet administratif (16h)
 - K08/6 Assurer le volet financier (8h)
 - K08/6 Evaluer son entreprise (4h)
 - K08/6 Suivi du projet d'entreprise (20h)
 - K08/6 Modules techniques spécifiques "carreleur" (32h)
- 

Des incitatifs pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7Cca4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7ffa7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFPbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQljojV2luMzliLCJBTil6lk1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0\)](https://eur01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https%3A%2F%2Fconstructiv.be%2F&data=04%7C01%7Cnicolas.delmotte%40ifapme.be%7Cca4907c9e934f09418108d977624143%7C87d43e3b5a8c4929a21de29eb7ffa7e%7C0%7C0%7C637672086148013905%7CUnknown%7CTWFPbGZsb3d8eyJWljojMC4wLjAwMDAiLCJQljojV2luMzliLCJBTil6lk1haWwiLCJXVCI6Mn0%3D%7C1000&sdata=6zNkhH9t%2FviSvkbub8UX7PkAFO3mlmN4MRH6uDZhrj%3D&reserved=0), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=926)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitatifs pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=922)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq?n=924)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

Conditions d'accès à une formation pour adultes

Ne plus être soumis à [l'obligation scolaire \(http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles\)](http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles) ;

Satisfaire à une de ces 3 exigences :

Soit **être titulaire du certificat d'apprentissage IFAPME** ou avoir terminé avec fruit les cours généraux et professionnels de fin d'apprentissage et réussir l'examen pratique au plus tard en fin de la seconde année de formation ;

Soit avoir suivi avec fruit le **2^{ème} degré de l'enseignement secondaire général, technique ou artistique**, ou le **3^{ème} degré de l'enseignement secondaire professionnel** et dans ce cas avoir obtenu le certificat de qualification ;

Soit avoir satisfait à un **examen d'entrée**.

S'inscrire aux cours de formation dans la profession faisant l'objet de la convention de stage dans les 6 semaines à dater du premier cours et au plus tard le 31 octobre.

Il peut exister des conditions particulières pour quelques formations. Soyez attentif aux mentions indiquées dans la fiche formation que vous consulterez.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Verviers - ConstruForm

Rue de l'Est, 18 4800 Verviers

087 32 54 54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Conditions d' inscription

Au Centre/lieu de formation

Le paiement du minerval par carte (Bancontact, Visa, Mastercard) est obligatoire à l'inscription. Munissez-vous aussi de la copie éventuelle de vos diplômes et d'une attestation d'inscription au FOREM, et de votre carte d'identité.

Dispenses partielles

Possibilité de dispense du degré préparatoire sur base d'un certificat d'apprentissage, d'un diplôme, de validations de compétences, ou d'une occupation dans le métier. Plus de détails sur place.